VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Julia O'Neil Hussey—No 90,970—Cour Civile de District, Division B.
Résidences Simples et Doubles à deux étages, Désirables dans le Premier District.
329 rue S. Claiborne, entre Gravier et l'avenue Tulane. Résidence Simple à Deux Etages.
331 333 S. Claiborne, entre Gravier et l'avenue Tulane. Résidence Double à deux étages.
225 S. Claiborne, entre Gravier et l'avenue Tulane.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD — Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 22 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 18 août 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée, il se a vendu à enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir—

Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Saint Charles (autrefois Willow) et l'avenue Tulane (autrefois Commune) et la rue Clara, les dits lots sont désignés comme lots A, B et C, sur un plan de H. C. Brown voyer daté Nouvelle-Orléans 12 août 1910, d'après lequel plan, lesdits lots mesurent comme suit: Le lot A mesure 25 pieds 8 pouces de face à la rue Sud Claiborne, 23 pieds 10 pouces en largeur dans le fond 87 pieds 6 pouces de profondeur sur le côté vers l'avenue Tulane, 77 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot B.

Les améliorations comprenant la résidence simple à deux étages No 329 S. Claiborne, et contenant galerie sur le devant et sur le côté à chaque étage, vestibule en haut et en bas, et 6 chambres; loué $15 par mois.

Le lot B mesurant 32 pieds, 10 pouces de face à la rue Sud Claiborne, 23 pieds, 1 pouce en largeur dans le fond, 77 pieds, 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot A 63 pieds, 5 pouces sur une ligne du lot C.

Les améliorations comprenant la résidence double à deux étages Nos 331-333 S. Claiborne et contenant de chaque côté 6 chambres, vestibule et galerie au premier étage loué $20 par mois.

Le lot C mesure 21 pieds 10 pouces de face à la rue Sud Claiborne, 22 pieds 1 pouce en largeur dans le fond 63 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot B et 55 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Gravier, laquelle propriété est décrite en l'acte d'achat comme une portion de terre désignée comme lettre A et mesurant 80 pieds 3 pouces à la rue Claiborne sur 61 pieds 8 lignes sur la ligne du fond sur une profondeur de 55 pieds, 7 pouces et 2 lignes sur la ligne du côté de la rue Gravier, 87 pieds, 6 pouces et 4 lignes sur le côté vers la rue Commune.

Les améliorations comprenant la résidence simple à deux étages 225 rue S. Claiborne, contenant 6 chambres, escaliers, galerie sur le devant et au premier étage, loué $20 par mois.

Conditions—Une tiers au plus comptant, balance s'il y en a, en un et deux ans après la date de l'adjudication, payable 5 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1910, et de payer pour les frais des certificats nécessaires pour faire le titre et l'acte de vente.

Les actes de vente seront passés devant George W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Encanteurs.

M. D. Dimitry, avocat.
21 août—21 28—sept 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

EDWARD RIES vs Mlle LAURA V. MESRITZ et al.

No 89,178—Cour Civile de District—Division A.

UNE OCCASION POUR PLACEURS.

Deux îlets de Valeur dans le Troisième District.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd — Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 15 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 3me jour d'août 1910 et signé en Cour ouverte le 9me jour d'août 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée il sera vendu à enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Un certain îlet de terre dans le Troisième District de cette ville, connu comme l'et No 2551, borné par les rues Manuel, Berthelemew, Bolivar et Mamet, lequel a été acquis par ledit Orgel Heyman Mesritz, par acte de vente passé devant J. Cuvillier, notaire en cette ville, le 1er novembre 1836 enregistré au Bureau des Transferts, livre 22, folio 98.

2. Un certain îlet de terre en cette ville, connu comme l'et borné par les rues Magazine (maintenant Dorgenois), Hunters Virtue, (maintenant Roxbelave) et Frankin, étant l'îlet No 201 maintenant l'îlet 1319, sur un plan de L. Burgy daté du 16 juillet 1836, et déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire de cette ville, ledit îlet consistant en 24 lots ainsi que par ledit Orgel Heyman Mesritz le 22 juillet 1836 en régistré au le Bureau des transferts, livre 19, folio 549.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance s'il y en a en paiement égal de un et deux ans après la date de l'adjudication, devant être représenté par billets à recevoir de l'acquéreur, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de leur date jusqu'au paiement et garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de sécurité sur la propriété vendue. Toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1910 et devant être assuré par l'acquéreur, en plus du prix d'achat.

Les actes de vente seront passés devant E. Boer, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK STERN & GUMBEL, Ltd.
14 août—14 21 28—sept 4 11 15

Escoffier & de Reyna.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage coin des rues Laharpe et Rocheblave.

Terrain de Valeur Contigu rue Laharpe, entre les rues Rocheblave et Tonti.

SUCCESSION DE Mme AMELIA P. BERGER.

No 93,960—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ESCOFFIER & DE REYNA—Stephen C. Escoffier, Encanteur—Bureau No 347 rue Carondelet—MERCREDI le 14 septembre 1910, il sera vendu, à midi, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par le numéro 1194, borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse, Tonti et Rocheblave. Les dits lots sont désignés par les numéros 9 et 10 sur un plan dressé par L. Brugier daté du 22 février 1837 et déposé en l'étude de A. Massicotte, ancien notaire et cette ville, lesquels lots mesurent chacun 29' 6" de face à la rue Laharpe sur environ 100 de profondeur, le lot No 10 formant l'angle des rues Rocheblave et Laharpe.

Etant la même propriété acquise par ladite Mme Amélie Peirot veuve de Prosper Berger, par achat de la "People's Homestead Association" d'après un acte passé devant Marcus T. Dupuis, le 27me jour de mai 1893, et enregistré dans le bureau des transferts, livre 144, folio 169.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse, Tonti et Rocheblave, désigné comme No 10 sur un plan dressé par L. Brugier daté du 22 février 1837 et mentionné ci-dessus, lequel lot mesure trente pieds de front à la rue Laharpe sur une profondeur de cent quatre pieds, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par ladite Mme Amélie Peirot, veuve de Prosper Berger, par achat de la "People's Homestead Association" d'après un acte passé devant Marcus T. Dupuis, le 27me jour de mai 1893, et enregistré dans le bureau des transferts, livre 144, folio 169.

Conditions—Comptant.

Cannonade Guarantee Trust & Savings Bank, receveurs.

Stern's Auction Co. Bureau 6-9 rue Commune. JAS. H. STERN, Encanteur.

sept—4 11 15

Ernest A. Carrère.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

TERRAIN POUR BATIR DANS LE SIXIÈME DISTRICT, AVENUE LOUISIANA.

Entre Remparts et Saratoga Ilet Toledano.

JEUDI, le 29 Sept., 1910, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE Mme CATHERINE SCHAUB.

No 93,758 du Dossier de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division "D".

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau No 906 rue Perdido—JEUDI, le 29 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre locus, daté et signé du 26 août 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec ses bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, etc., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Louisiana, les rues Toledano, Bud Rempart et Saratoga; ledit lot est désigné par le No quinze sur un plan par L. H. Pilié, voyer, le 14 oct. 1872 annexé à un inventaire pris par Oscar Drouet, notaire, le 16 et 17 oct. 1872, d'après lequel ledit lot No 15 mesure trente pieds de face à l'avenue Louisiana sur une profondeur de cent vingt-huit pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers en plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a à terme de crédit, représenté par billets de l'acquéreur payables à un et deux ans après la date avec 8 0/0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, lesdits billets devant être garantis à leur paiement par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité l'acquéreur doit payer pour l'acte de vente passé devant George J. Crotwinner, notaire et pour tous les certificats et les taxes de 1910, en locaux et en plus du prix de l'adjudication, et doit déposer 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
No 906 rue Perdido.
28 août—28—sept 4 11 18 25 26 27 28 29

Stern's Auction Company

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

H. A. Thiberger Printing Co. vs Lala-Ferreras-Congelosi Steamship Co.

No 90,245—Cour Civile de District—Division D.

Vente de Nouveau, à l'Encan, MARDI, le 13 septembre, à 11 heures A. M., au No 818 rue Commune, Chambre 904. Bâtisse Cers. Le tout en lids Meuble de Bureau et Installation.

PAR JAC. H. STERN, Encanteur—MARDI, 13 septembre 1910, 818 rue Commune, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour daté du 30 août 1910 par l'Hon. juge E. K. Skinner, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division D, maintenant absent en congé.

Magnifique pupitre plat en noyer, Remington Typewriter No 10, un pupitre avec couvertures roulante et chaises haute antique, coffre fort; un fer chaise tournante, chaises de sténographe, "filing cases", pupitre sur porte papeterie 20 registres attachables, registre à 7 colonnes, installation stationnaire, etc.

Conditions—Comptant.

Commercial Guarantee Trust & Savings Bank receveurs.

Stern's Auction Co. Bureau 6-9 rue Commune. JAC. H. STERN, Encanteur.

sept—4 11 15

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante par le Shérif Civil

—D'UNE—

Propriété Améliorée de Très Grande Valeur du Deuxième District,

Centralement Située,

Formant le Coin Sud-Ouest des rues Bourbon et Iberville

(Ilet borné par les rues Canal et Dauphine).

Edward P. Cousin vs William G. Tebault.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 94 143 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 octobre 1910, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, l'Ilet No 67, borné par les rues Bourbon, Canal, Dauphine et Iberville, mesurant d'après un devis annexé à un acte passé par devant E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette paroisse, de la date du 26 avril 1867, quarante-deux pieds dix pouces de face à la rue Bourbon sur une profondeur et façade à la rue Iberville (desquelles il forme le coin) de cinquante-quatre pieds trois pouces quatre lignes; trente-cinq pieds quatre pouces de profondeur sur le côté vers la rue du Canal; de là s'étendant un pied quatre pouces sur une ligne vers la dernière rue et parallèle à la rue Bourbon; de là dix-huit pieds onze pouces quatre lignes à la ligne du fond presque parallèle à la rue du Canal et quarante-trois pieds huit pouces plus ou moins en largeur dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—

1° L'acquéreur doit payer comptant un montant suffisant pour payer la réclamation du demandeur maintenant due, étant le montant du principal et intérêts dus et devables sur quatre billets dus depuis longtemps de $4,277 50 chacun et $17 110 en tout avec 5 0/0 d'intérêt par an sur 4,277.50 de cela du 5 juillet 1909 jusqu'au paiement et un intérêt semblable sur $12,832.50 de cela du 5 juillet 1910 jusqu'à paiement, ensemble avec tous les frais et charges du procès et vente, quatre pinstres des frais de l'acte de vente, les taxes sur ladite propriété (s'il y en a dus) et 5 0/0 d'honoraires d'avocat sur tout le montant du principal et intérêts sur les billets lorsque dus, ainsi que sur les billets non encore arrivés à maturité de $4 277.50 décrits ci-après.

2° L'acquéreur devant assumer (du montant de son enchère) le paiement du billet non encore arrivé à maturité de $4,277 50, daté du 5 juillet 1905, payable 6 ans après date avec intérêt au taux de 5 0/0 par an du 5 juillet 1909 jusqu'au paiement. (L'intérêt là dessus après le vente étant assumé par l'acquéreur.) Ledit billet étant garanti par hypothèque de vendeur sur ladite propriété concernant avec la réclamation du demandeur, d'après un acte passé pardevant E. L. Weil, notaire, le 5 juillet 1905. (Livre d'hypothèque 815, folio 336)

L'acquéreur devant assumer toutes les obligations et stipuler sous comme il est démontré dans l'acte de vente original et hypothécaire.

3° L'acquéreur devant payer la balance du prix de l'adjudication (s'il y en a) en comptant.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
McCloskey & Benedict et Frank W. Hart, avocats pour le demandeur.
2 sept—2 3 9 16 23 30—oct 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur du Quatrième District.

Tuxedo Bank & Trust Co., Commissaires Liquidateurs The Keystone Life Ins. Co. vs J. Vis Leslers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 94 200 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 29 septembre 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 452 borné par les rues Deuxième, Troisième, Bud Galvez et Bud Mira, désignés par les lettres C et F sur un plan de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 30 janvier 1906, une copie duquel est annexée à un acte de vente passé pardevant John G. Eustis notaire, le 20 octobre 1906, de la Quakers Realty Company, Limited, à Jules Le Blanc Jr, et d'après ledit devis le lot F mesure trente pieds de face à la rue Bud Mira sur une profondeur de cent quatre pieds, et le lot C mesure trente pieds de face à la rue Bud Galvez sur une profondeur de cent quatre pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Dart, Kernan & Dart, avocats pour les demandeurs.
26 sept—26—sept 2 9 16 23 29 29

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE IMPORTANTE PAR LE SHERIF CIVIL

—D'UNE—

Magnifique Propriété de Valeur Pour Résidence

—DANS LE—

PREMIER DISTRICT,

Formant le coin des rues Race et Colisée.

Portant le No Municipal 1225 de la rue Race,

—ET D'UN—

Vaste Morceau de Terre de Valeur à l'arrière et faisant face à la rue Colisée.

E. V. Weems vs Dr L. Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans — No 94,112 — En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 septembre 1910, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine portion ou morceau de terre et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartient ou en quelque sorte en fait partie situé et étant dans le Premier District Municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, dans le carré No —, borné par les rues Race, Colisée, Félicité, Orange et Camp, laquelle portion ou morceau de terre forme le coin des rues Race et Colisée, et mesure soixante-douze pieds quatre pouces et trois lignes de face à la rue Race, deux cent quatorze pieds, quatre pouces et dix lignes de profondeur et de façade rue Colisée (à un point soixante douze pieds, six pouces et deux lignes de largeur à l'arrière sur une première ligne parallèle à la rue Race; de là s'étendant plus profondément et mesurant du côté de la rue Orange quatre pieds cinq pouces et une ligne sur une ligne parallèle à la rue du Camp; delà ayant une autre largeur de cent douze pieds onze pouces six lignes sur une ligne s'étendant du côté de la rue du Camp et parallèle à la rue Race; delà mesurant soixante-deux pieds neuf pouces et six lignes sur une ligne s'étendant du côté de la rue Race et une parallèle à la rue du Camp, delà rétrécissant de trente pieds sur une ligne s'étendant du côté de la rue Colisée et parallèle à la rue Race; et delà mesurant cent quarante-cinq pieds trois pouces trois lignes sur une ligne s'étendant parallèlement à la rue du Camp et s'étendant jusqu'à la rue Race à un point soixante-douze pieds quatre pouces et trois lignes du coin des rues Race et Colisée, laquelle propriété comprend l'arrière partie du terrain No cinq, le tout des terrains six, sept, huit, neuf et dix, excepté une partie du dit terrain No dix adjacent au terrain No onze, mesurant quatre pieds six pouces et sept lignes de façade rue Colisée sur cinquante-trois pieds deux pouces et sept lignes de profondeur et laquelle propriété aussi comprend une partie du terrain adjacent sur ses terrains six, sept et huit.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Termes et conditions: 1° Comptant, une somme suffisante pour satisfaire la réclamation du demandeur, soit trois mille cinq cents dollars ($3,500) avec six pour cent d'intérêt par an à partir du 25 mai 1909, jusqu'à paiement, ensemble avec 5 pour cent sur ledit principal et l'intérêt comme honoraires d'avocat et frais du procès, et la vente et les taxes (s'il y en a) dans sur ladite propriété.

2° L'acquéreur retiendra en sa possession et assumera (jusqu'à concurrence du montant de sa commission) le paiement des deux billets suivants

1 billet de $3 500 daté du 25 mai 1909 payable 2 ans après date et 1 billet de $4,000 daté du 25 mai 1909 payable 3 ans après date, les deux billets portant intérêt au taux de 6 pour cent par an de leurs dates jusqu'à paiement (le paiement de l'intérêt sur lesdits billets après la vente étant assumé par l'acquéreur), le paiement des deux dits billets étant garanti par hypothèque du vendeur sur ladite propriété concurremment avec la réclamation du demandeur, confirmément à l'acte passé pardevant Rolla E. Tichenor, notaire, le 25 mai 1909, inscrit au Bureau des Hypothèques de cette paroisse dans le livre 947, folio 447; l'acquéreur assumant toutes les obligations et stipulations, etc., ainsi qu'elles sont contenues dans ledit acte hypothécaire.

3° Et le reste du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Saunders, Dufour & Dufour et J. D. Dresser, avocats du demandeur.
26 sept—20 21 26—sept 2 9 16 22

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Henry Germann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 93,605—Division E—Avis est par le présent donné aux ordonnateurs de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Johanna Germann, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Zengel, Thomas & Sutton, John R. Loomis, avocats.
1 sept—1 5 10

v—10m—more von dim

La Pittsburg Coal Company.

PAUL M. SCHNEIDAU, Gérant

Bureau, 315 RUE CARONDELET
Téléphone Main 576. Nouvelle-Orléans, La.

En Gros CHARBON Au Détail

CHANTIERS DE CHARBON:

Au pied de la rue Race. Téléphone Main 923
515-521 rue Quartier. Téléphone Hem. 321.
Rue Adams. Téléphone Up. 1890.

Bureau des Remorqueurs
MAUD WILMOT, MORGAN.

CALE SECHE DE SECTION, ALGER.

Téléphone Algier 36.

Seul Agent pour le véritable Charbon Montevallo. v Jlt

UTILE -- INSTRUCTIVE -- JOLIE

LA

"PENDULE EMPIRE"

DE

S. SMITH & FILS

Donne l'HEURE EXACTE DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE; Globe colorié; base travaillée avec goût.

Prix £3 3s. Plus grande, 15 pouces £6 16s

Ecrivez pour demander qu'on vous envoie catalogue de Montres, PENDULES, Bijouterie.

9, STRAND, LONDRES.

VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Vve Emma Adeline O'Dowd.

No 56 932—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A.

Résidence Double à Deux Etages

BIEN SITUÉE,

Nos 1527-31 Rue Antonine,

Près de l'Avenue St-Charles

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd — Leonard L. Stern, Encanteur — MARDI, le 27 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 23 août 1910, par l'Hon. E. R. Skinner, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Antonine, Prytanée, Fenelon et l'avenue St Charles. Ladite portion de terre mesurant 46 pieds de face, plus ou moins, à la rue Antonine sur une profondeur de 125 pieds, étant une portion de la propriété acquise par Mme E. A. O'Dowd de la succession de son défunt mari Joseph O'Dowd, par jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 6 juin 1874 et 15 décembre 1877, le premier jugement enregistré dans le livre des transferts transcrit de Jefferson, 133, folio 192 et d'un deuxième jugement enregistré dans le livre des transfers 104 folio 397.

Les améliorations comprennent une résidence double à deux étages, ayant 6 chambres, galerie, vestibule de chaque côté et est connue par les Nos Municipaux 1527-31 rue Antonine.

Conditions—Un tiers en plus comptant, balance, s'il y en a, en un, deux et trois ans à l'option de l'acquéreur, que la portion du crédit de ladite vente soit démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé en blanc, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le *Pacte de vente Résolutoire* toutes les clauses usuelles de sécurité et 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. ladite propriété devant être tenue assurée aux frais de l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet. L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété pour l'année 1910 et les frais de vente, certificats. Les loyers devant appartenir à la succession jusqu'à la date de l'acte de vente. L'acte de vente pardevant Wynne G. Rogers, notaire, aux frais de l'acquéreur; dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd, 322 rue Baronne.

Titche et Rogers, H. W. Cooper, avocats pour le demandeur.
24 août—25 28—sept 4 11 18 25 27

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

BONS TERRAINS POUR BATIR

DANS UN

VOISINAGE QUI S'AMELIORE

SUCCESSION DE PETER APPEL ET EPOUSE.

No 93,851—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau 329 rue Carondelet—JEUDI, le 15 septembre 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 13 août 1910, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. Fred. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Adams, Bordette, Macarty et Commercial, désignés comme lots Nos 24, 25 et 26 (vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six) sur un plan de C. A. Hedin, voyer, le 10 novembre 18...., déposé en l'étude de J. B. Marks, ancien notaire; lesdits lots mesurent chacun (30) trente pieds de face à la rue Adams sur (150) cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les bâtisses et balance pour le charbon là-dessus appartiennent au locataire et seront déménagés par eux. Loués au taux de $30.00 par mois ou $360.00 par an.

Conditions—Une moitié les plus comptant, et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, pour un billet à ordre signé par l'acquéreur, pour un paiement, garanti par hypothèque et lien de vendeur portant 8 0/0 huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité incluant 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès pour forcer la collection.

L'acquéreur devant assumer en plus et au-dessus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1910; dix pour cent comptant au montant de la vente; l'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 août—14 21 28—sept 4 11 15

AVIS AUX CREANCIERS.

M. Ferdercon Company, Limited et al vs Dixie Stores.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 93 734 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par la City Bank and Trust Company et Albert M. Andrews, receveurs dans cette affaire, ne serait pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits comptes. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— Martin H. Manion et Dart, Kernan et Dart, avocats
9 sept—9 13 18

VENTES A L'ENCAN

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Un Joli Cottage Simple
Dans le Sixième District
Succession de Ernest Peter Pontius
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E—No 94 311

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO—W. H. Fitzpatrick, Encanteur, Bureau No 729 rue Union — MARDI, le 11 octobre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B agissant pour l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Division E maintenant absent en congé, daté et signé le 6 septembre 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante sera vendue, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet No 431 borné par les rues Peniston, General Taylor, Carondelet et Bienville, désigné comme lot No cinq sur un plan de A. D. Hémécourt, député voyer daté du 17 mai 1870 annexé à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk notaire, daté du 19 mai 1870 et mesurant d'après ledit plan vingt-cinq pieds six pouces et deux et deux tiers de lignes de face à la rue Peniston sur cent trois pieds sept pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du lot No quatre et cent trois pieds huit pouces et trois lignes sur la ligne du lot No six.

Les améliorations consistent en un cottage simple, connu comme 1716 rue Peniston, contenant 6 chambres, hangar, citerne, etc.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance, s'il y en a, en un crédit de un an en un et deux ans, à l'option de l'acquéreur. La portion de crédit de ladite vente devant être de moitié par billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour d'intérêts par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénandé et les clauses usuelles de sécurité, cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance doit être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère tout à loi taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1910 et devant déposer chez l'encanteur dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication. Les loyers et revenus de la propriété ne devant appartenir à l'acquéreur de la propriété qu'à partir de la date de l'acte de vente, devant être passé pardevant H. L. Loomis Jr, notaire aux frais de l'acquéreur.

10 sept—10 11 18 25—oct 2 9 11

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Louise Ann Crawford.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 94,213—Division E—Avis est par le présent donné aux ordonnateurs de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Benjamin Mendelson, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL, Greffier.— Woodville & Woodville, avocats.

2 sept—2 6 11

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières,

Stocks et Bons.

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange
N.O. Boîte 113. Nouvelle Orléans, La.

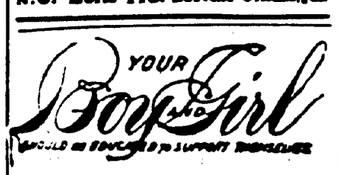

COLLEGE SOULE.

601 et 607 Rue St-Charles

"La Meilleure Ecole Commerciale au Sud"

Notre Cours Commercial et nos Cours de Sténographie et d'Anglais sont du Premier Grade.

Le Cours Académique prépare les élèves à entrer à Tulane et à l'Université d'Etat de la Lne.

Le Cours Commercial et le Cours de Sténographie sont supérieurs sous tous les rapports et préparent parfaitement les jeunes gens et les femmes à gagner leur vie.

21 Professeurs. Instruction Personnelle.

Prix d'Enseignement Raisonnables.

Le Département d'Emploi Gratuit aide les gradués à obtenir des positions.

Taux d'Enseignement de l'Ecole du Soir—$5 par mois pour le Cours d'Anglais; $6 par mois pour le Cours de Haut Grade de Sténographie et d'Ecriture à la Machine; $7 par mois pour le Cours de Tenue de Livres Pratique et de Banque.

GEO. SOULÉ & SONS.

30sept—1 an—dim

Excursions du Dimanche à Bon Marché

Sur le New Orleans, Fort Jackson et Grand Isle Railroad.

Les trains partent d'Alger à 8 heures a. m. et arrivent à 7.35 heures p. m. Billets pour aller et le retour 50 sous. 75 sous et $1.

J. B. LANDRY,
Surintendant.

17oct

LE LAIT LAROLA